



Le 8 septembre 2016

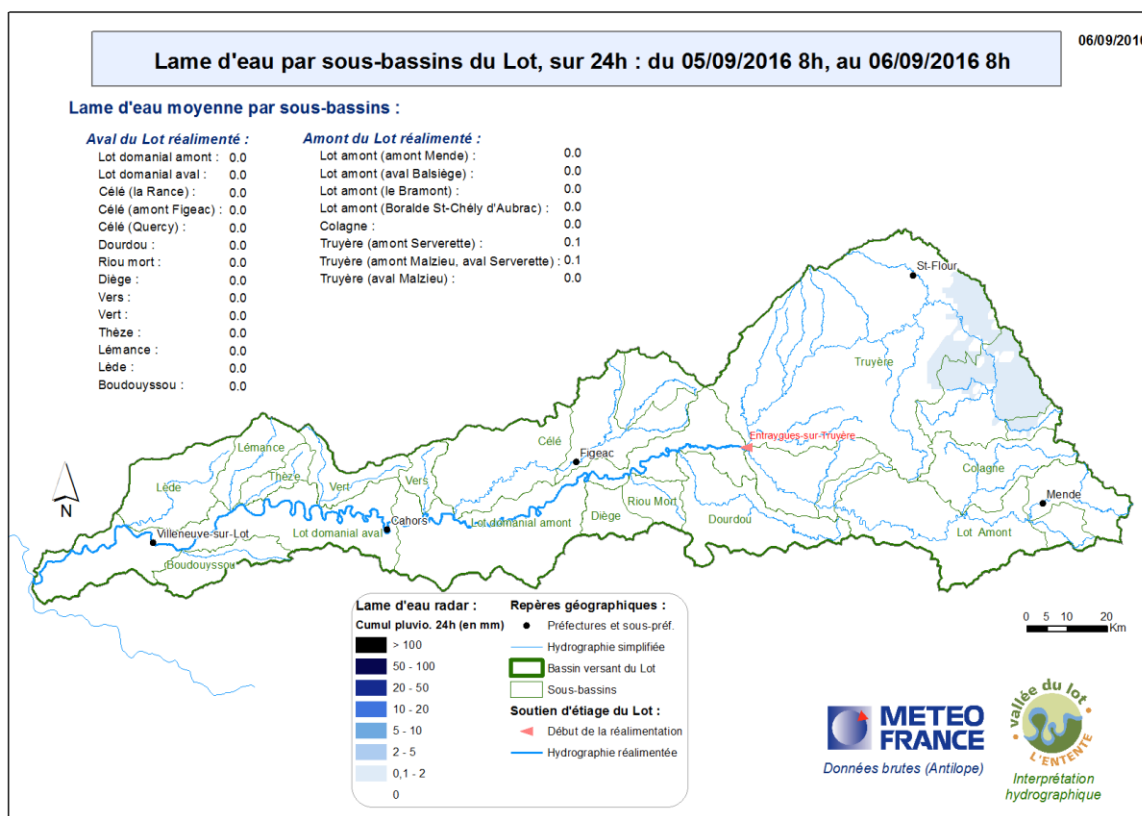
- Suivi de l'étiage 2016 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°10

La campagne 2016 de soutien d'étiage du Lot domanial, a débuté le vendredi 1er juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et l'Entente Lot**, depuis **1989 (28^e campagne consécutive)**.

Vous trouverez ci-dessous les consignes* de débit minimal envoyées cette semaine à EDF, par l'Entente Lot.

Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les débits du Lot domanial, la consigne, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://laviedelariviere.bassindulot.fr>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://etiage.bassindulot.fr>, notamment les lames d'eau radar quotidienne sur le bassin :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h : du 05 au 06 août 2016

<http://etiage.bassindulot.fr>

D'autres données météo, mises à dispositions en temps réel et gratuitement, sur :

<http://meteo.bassindulot.fr>



Constats et commentaires :

Pluviométrie sur le bassin :

Poursuite d'un temps sec et chaud sans pluies significatives.

La tendance est à la poursuite d'un temps **sec** et **chaud** avec une possible instabilité à partir de mardi/mercredi.

Hydrologie du bassin :

Les débits de l'ensemble des cours d'eau poursuivent leurs fléchissements. 10 stations du bassin ont vu leurs débits seuils franchis cette semaine (dont 2 ont vu le DCR franchi).

Les derniers Débits d'Objectifs d'Etiage (D.O.E) franchis durant cet étiage sur le bassin :

STATIONS BASSIN LOT - Débits moyens journaliers (QMJ) - 2016 (en m³/s) :

Station	P.	02 Sep	03 Sep	04 Sep	05 Sep	06 Sep	07 Sep	+
LOT AMONT :								
Mende [aval]		0.36	0.35	0.34	0.33	0.33	0.32	
Balsièges [Bramonas]		→	→	→	→	→	→	
Le Monastier [Pin-Mories]		0.73	0.8	0.7	0.7	0.8	0.7	
Castelnau-de-Mandsailles		↑	→	→	→	↓	↑	
TRUYERE :								
Serverette		0.18	0.21	0.26	2.3	0.4	0.2	
Oradour [Pont-de-Rochebrune]		0.15	0.15	0.14	0.14	0.15	0.14	
LOT AVAL ENTRAYGUES - CAHORS :								
Conques		0.22	0.17	0.22	0.23	0.26	0.26	
Viviez [2]		0.11	0.11	0.11	0.15	0.13	0.12	
LOT AVAL CAHORS :								
Boussac		0.07	0.07	0.08	0.08	0.08	0.08	
Casseneuil		0.06	0.07	0.05	0.07	0.09	0.09	
GARONNE :								
Lamagistère		71	69	69	68	67	66	
Tonneins		102	113	111	89	99	112	

LÉGENDE

- débit sans difficulté pour l'étiage
- débit inférieur au débit d'objectif (DOE)
- débit inférieur au débit d'alerte (DA)
- débit inférieur au débit d'alerte renforcé (DAR)
- débit inférieur au débit de crise (DCR)

Indisponibilité de la cartographie du franchissement des DOE du bassin du Lot au 07/09/2016 en raison d'un problème technique sur le site <http://laviedelariviere.bassindulot.fr>

Pour information : suite à des jaugeages effectués par la DREAL Auvergne, les données enregistrées à la station d'Oradour [Pont de Rochebrune] ont été recalculées sur 90 jours en raison de la modification de la courbe de tarage.



Arrêtés de limitation des prélèvements : (TE = Tours d'eau)

Dans le 47 : Arrêté du 2 septembre 2016

Niveau 1 : TE -30% pour le bassin de la Thèze

Niveau 2 : -50% pour le bassin Lot NON réalimenté

Niveau 2 : -50% pour le bassin de la Lède NON réalimenté

Niveau 3 : -100% pour le bassin du Boudouyssou-Tancanne NON réalimenté sauf cultures dérogatoires

Dans le 46 : Arrêté du 2 septembre 2016

Niveau 1 : TE -30% pour la Thèze

Niveau 1 : -30% pour le Vers, la Rauze et affluents

Niveau 2 : -50% pour le Bervezou, Saint-Perdoux, Veyre et affluents

Niveau 3 : -100% pour la Sagne sauf cultures dérogatoires

Niveau 3 : -100% pour le Vert amont sauf cultures dérogatoires (-50%)

Niveau 3 : -100% pour les affluents du Lot NON réalimentés sauf cultures dérogatoires (-50%)

Dans le 12 : Arrêté du 18 août 2016

Niveau 1 : pour les affluents du Lot aval

Niveau 1 : TE de niveau 1 pour le bassin du Dourdou de Conques

Niveau 2 : TE de niveau 2 pour le bassin de la Diège

Dans le 48 : Arrêté du 19 août 2016

Niveau Vigilance : Bassins du Bramont, Colagne et Truyère

Niveau 1 : Alerte : Cours d'eau Colagne, bassin du Lot

Dans le 15 : Arrêté du 31 août 2016 – Restrictions proposées lors du Comité sécheresse du 6 septembre

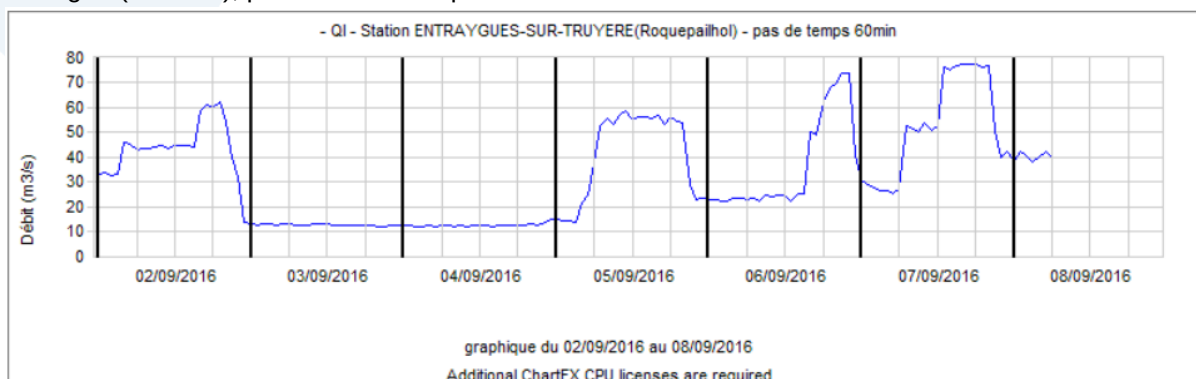
Niveau 3 : Crise : Bassins de la Truyère amont et Margeride -> **rétrogradation au Niveau 2**

Niveau vigilance : secteur Célé

Variations de débits sur le Lot réalimenté :

Le débit naturel reconstitué à l'aval d'Entraygues diminue progressivement passant de 8 m³/s à 7 m³/s cette semaine. Ces valeurs se situent en-dessous d'une décennale sèche.

Cette semaine, l'activité hydroélectrique a repris à l'amont d'Entraygues avec de fortes éclusées réalisées pendant la semaine. Durant le weekend, le débit enregistré est resté à la hauteur de la consigne (12 m³/s), puis l'activité a repris dès lundi.



Graphique des variations de débits enregistrés à Entraygues (12)
durant la semaine du 2 au 8 septembre 2016

Source : [site du Serveur Producteur des DREAL](http://site.du.Serveur.Producteur.des.DREAL)



Une vigilance est demandée à l'ensemble des centrales hydroélectriques.

L'Arrêté Interdépartemental portant interdiction d'exploiter en éclusée et réglementant les redémarrages des groupes de production pour les concessions hydroélectriques installées sur la rivière Lot est en vigueur depuis le 9 août 2016 jusqu'au 31 octobre 2016.

Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Les niveaux de remplissage des retenues sont toujours hauts pour la saison mais **en légère baisse** par rapport à la semaine dernière pour Sarrans et Castelnau, et en **forte baisse** pour Grandval et Maury.

La cote d'usage de la retenue de Maury a été franchie cette semaine, cependant, cette cote. Pour information, EDF, en partenariat avec les associations de pêche locales, réalise les essais de lâchers depuis Maury afin de tester l'efficacité d'un désensablement de la Selves.

Besoins en eaux :

Avec les conditions climatiques actuelles, l'étalement des semis du au printemps pluvieux, certaines cultures sont encore dans leurs stades critiques. Les prélèvements en eau diminuent.

La population touristique diminue avec la rentrée sur l'ensemble du bassin versant.

Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot Amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne, depuis Charpal (Lozère) par la mairie de Mende, a débuté le 9 août.

Cependant, en raison de travaux conduits par EDF sur la retenue de Ganivet (à l'aval du barrage de Charpal), la mairie de Mende a stoppé le soutien d'étiage depuis le lundi 5 et ne délivre que le débit réservé à Charpal (60 l/s). La retenue de Ganivet quant à elle délivre environ 130 l/s soit plus que son débit réservé (98 l/s).

Le soutien d'étiage est donc assuré depuis lundi par EDF à partir de la retenue de Moulinet située sur la Crueize affluent de la Colagne. EDF soutien à hauteur de 300 l/s, et ce dernier est donc visible dans la Colagne à partir de St Léger de Peyre. La mise en transparence de la retenue de Ganivet devrait se finir aujourd'hui, et la mairie de Mende pourrait reprendre le soutien d'étiage dès vendredi.

Consigne de soutien d'étiage :

La consigne de soutien d'étiage est maintenue à 12 m³/s à Entraygues-sur-Truyère.

Bilan des décomptes au 7 septembre 2016 :

Droits conventionnels acquis : 19,2 Mm³

Volumes déstockés cumulés pour le soutien d'étiage : 6,6 Mm³

Prochain bulletin : jeudi 15 septembre 2016

Merci de tenir informée dès que possible l'Entente Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain :

Contact : Cécile NOYER, c.noyer@valleedulot.com



Les modalités techniques du soutien d'étiage évoluent dès cette année avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces nouvelles modalités permettront de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1^{er} juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information de l'Entente Lot du 08/09/2016 :

Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :

	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi
	1-sept.-16	2-sept.-16	3-sept.-16	4-sept.-16	5-sept.-16	6-sept.-16	7-sept.-16	8-sept.-16	9-sept.-16	10-sept.-16	11-sept.-16	12-sept.-16	13-sept.-16
Consigne Entente Lot à Entraygues-aval (12)	Consigne				Consigne			Consigne					
	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	
QNR à Entraygues*	7,9	7,8	7,6	7,3	7,2	7,6	7,1						
Entraygues-aval (12)	34,3	43,8	12,8	12,7	41,7	35,7	52,2						
Faycelles (46-12) **	26,9	38,9	27,2	13,2	28,8	36,6	50,2						
Cahors-Lacombe (46)	24,7	38,4	43,5	16,9	16,5	42,6	38,3						
Cahors (EDF) (46)	21,3	32,5	39,3	15,3	14,7	37,6	33,5						
Coutet (EDF) (47)	39,4	37,3	36,9	45,3	28,3	16,2	33,1						
Aiguillon (47)	33,0	33,5	40,3	34,0	16,4	29,3	32,3						

Source : DREAL Occitanie / EDF

QNR à Entraygues* Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

** Alerte : Recalage important après dévasage le 01/09

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE (en mNGF)	Par rapport à la cote touristique (en m)	Bilan des 7 derniers jours (en m)	Bilan des 28 derniers jours (en m)
Grandval	8-sept	726,51	+0,51	-3,14	-3,72
Sarrans	8-sept	639,54	+9,54	-0,23	-0,97
Maury	8-sept	583,11	-0,39	-2,37	-2,78
Castelnau	8-sept	413,02	+2,52	-0,04	-0,43

Source : EDF



Entente Interdépartementale du Bassin du Lot (EPTB Lot)
297, rue Saint-Géry 46000 Cahors
<http://etiage.bassindulot.fr>



05/09/2016



Entente Interdépartementale du Bassin du Lot

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2016

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES (aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **20**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m³/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 6 SEPTEMBRE 2016, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **VENDREDI 9 SEPTEMBRE** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Cécile NOYER
Chargée du soutien des étiages
c.noyer@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Fax 04 78 94 54 50
Fax 04 71 48 82 90
Fax 05 65 51 11 90

Consigne transmise pour information, par email, à :

- ASSO. AMENAG. VALLEE DU LOT
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE – Antenne de RODEZ
- DREAL MIDI-PYRENEES
- DREAL AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 46, 47
- CONSEIL GENERAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE

08/09/2016



Entente Interdépartementale du Bassin du Lot

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2016

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES (aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **21**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m³/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2016, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **MARDI 13 SEPTEMBRE** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Cécile NOYER
Chargée du soutien des étiages
c.noyer@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Fax 04 78 94 54 50
Fax 04 71 48 82 90
Fax 05 65 51 11 90

Consigne transmise pour information, par email, à :

- ASSO. AMENAG. VALLEE DU LOT
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE – Antenne de RODEZ
- DREAL MIDI-PYRENEES
- DREAL AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 46, 47
- CONSEIL GENERAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE